



Procès-verbal de la séance du Conseil Général Du 26 mars 2019 à 20h00

Le Président Philippe Juvet ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 février 2019
3. Présentation du système de numérisation du cadastre souterrain
4. Demande de crédit pour le changement de conduites dans le réseau d'eau communal et revêtements bitumeux
5. Arrêté relatif à l'adoption des zones réservées
6. Arrêté relatif à la vente du réseau basse tension composant l'éclairage public du territoire communal
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

1. Appel

Sont excusés : Messieurs Gérard Sermet et Benoit Erb.

2. Procès-verbal de la séance du 11 février 2019

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Présentation du système de numérisation du cadastre souterrain.

M. Raphaël Walzer, fontainier, présente le système Newis.

R. Buchs demande si le réseau du téléphone est également répertorié. Ni le téléphone ni Vidéo 2000 ne le sont.

J. Gyseler demande si les conduites des propriétaires privés sont répertoriées ? R. Walzer répond que ce n'est pas le cas actuellement. Toutefois si un privé exécute des travaux et avise la Commune, il est possible de l'intégrer dans le système.

G. Buchs demande à qui appartient ce site et les données ? Les données nous appartiennent et on loue un serveur. R. Grandjean, désire savoir si les tuyaux de chauffage du CAD seront intégrés ? Oui ce sera intégré dit R. Walzer.

Le président remercie R. Walzer pour sa présentation.

4. Demande de crédit pour le changement de conduites dans le réseau d'eau communal et revêtement bitumeux.

L. Piaget présente le projet. Le premier projet avait été retiré de l'ordre du jour car il n'avait pas été consolidé. Il explique que le fontainier communal préfère la solution avec des canalisations en fonte. Toutefois, le CC a privilégié le PE. En effet, la fonte ne se pose

quasi plus et il est important de tenir compte de nos finances communales et éviter le plus possible le frein à l'endettement. 80% des Communes neuchâteloises posent en PE. Le crédit comprend également des frais de revêtement bitumeux de la Maison de Commune jusqu'au Chemin des Marronniers. Au niveau du prix de l'eau, il n'y aura pas d'incidence car seul un montant de Fr. 5'000.-- sera à charge du service de l'eau. Cette année, le CC a prévu une diminution du prix de l'eau et une augmentation de l'épuration. Dans deux ans, il sera possible de basculer le système et on espère que la step diminue ses frais. Fabien Gyseler désire savoir de combien de temps on prolonge la durée de vie de nos conduites si on opte pour de la fonte avec une plus-value de Fr. 50'000.--? LP répond qu'il est difficile de le dire avec précision. Toutefois, il relève que la conduite des Bourquins est en fonte et c'est cette conduite qui nous pose le plus de problème de fuites actuellement.

Ph. Juvet demande si les conduites peuvent être plus facilement endommagées étant donné la route cantonale qui est dessus ? L. Piaget répond que les constructeurs affirment que non car les conduites sont posées à 1.20 m de profondeur.

G. Buchs demande s'il est plus difficile de détecter les fuites avec la pose de PE ? LP répond qu'effectivement actuellement c'est plus compliqué, toutefois, avec une conduite neuve, on ne devrait pas avoir de fuite avant au moins 50 ans.

F. Gyseler relève que des conduites en fonte ont été posées à la Crêta. L. Piaget répond que la situation financière n'était pas aussi catastrophique au moment de cette dépense et de plus le tracé n'était de loin pas aussi important.

A. Prospero relève que le PE est posé depuis 50 ans alors que la fonte l'a été depuis 100 ans. Toutefois, sur la Suisse, actuellement c'est 95% des villages qui pose du PE.

L. Piaget explique que la situation financière devient difficile au niveau du canton. De plus, l'Etat a décidé de baisser les impôts des personnes physiques et morales, par conséquent on peut s'attendre à plus de report de charges. La situation financière de la Commune sera encore péjorée, raison pour laquelle, il est urgent d'être attentif à nos dépenses.

F. Gyseler relève que le Conseil communal avait prévu préalablement un crédit d'un montant de Fr. 700'000.00 par conséquent, il doit être possible de poser de la fonte pour un dépassement de Fr. 50'000.00 dans le crédit actuel. L. Piaget précise que c'est justement par souci de frein à l'endettement et de marchés publics que le conseil communal a retiré ce point de l'ordre du jour et a consolidé les prix au maximum. Tout ce travail a dû se faire dans l'urgence étant donné qu'on dépend du chantier du CAD.

R. Grandjean demande si nous avons des garanties avec le PE ? G. Buchs répond que de toute façon, les problèmes interviendront beaucoup plus tard.

J. Gyseler demande quels sont les futurs investissements que la Commune doit encore faire ? L. Piaget relève que ce sont surtout des projets liés à l'eau, les routes et plus particulièrement les routes que l'Etat a prévu de remettre aux Communes, de plus, certains bâtiments devraient encore être isolés, le Collège par exemple. Pour l'instant le projet de rénovation de la station est en stand-by car trop cher. P. A. Gyseler relève qu'il sera utile de réfléchir si à terme l'eau ne pourrait pas être prise à Semver ? L. Piaget répond que le Conseil communal s'est déjà penché sur cette solution.

F. Gyseler propose un amendement à l'arrêté pour des conduites en fonte car il faut penser aux générations suivantes.

Le président soumet l'amendement au vote avec une augmentation du crédit d'un montant de Fr. 50'000.00.

Résultat du vote : 4 pour, 1 abstention et 3 contre. L'amendement est accepté.

La demande de crédit est soumise au vote avec la modification pour les conduites, le montant de Fr. 490'000.00 est porté à Fr. 540'000.00.

Le crédit est accepté à 6 voix pour et 2 contre.

Le rapport de la commission financière est lu après le vote

Un crédit de Fr. 490'000.- est demandé pour changer les conduites d'eau qui sont sur le tracé du CAD et pour refaire le revêtement bitumeux. La CF a trouvé judicieux de refaire ce secteur de conduite d'eau et ainsi de pouvoir profiter de la fouille du CAD et des autres avantages financiers. La pose de conduite en PE par rapport à la pose de conduite en fonte est aussi une économie pas négligeable.

Afin d'améliorer notre réseau d'eau, les membres de la CF ont accepté à l'unanimité la demande de crédit. La CF demande au conseil général d'en faire de même.

5. Arrêté relatif à l'adoption des zones réservées.

NA explique qu'il ne souhaite pas s'étendre sur le sujet compte tenu de sa présentation lors de la demande de crédit pour la zone réservée et la pré-étude du PAL faite lors de la dernière séance du CG et compte tenu également de la séance de présentation publique à laquelle tout le CG était convié et où 3 Conseillers généraux ont participé et finalement compte tenu du rapport justificatif complet et détaillé qui a été transmis au CG pour la préparation de la séance de ce soir. NA invite le CG à prendre connaissance des plans avant de poursuivre par la procédure de vote. Jérôme Gyseler relève qu'on est sous l'épée du canton. Effectivement répond N. Alber. Le Conseil communal a gelé 4,7 hectares. Il y a quelques milliers de mètres en plus pour avoir une marge de manœuvre lors de l'étude du PAL.

Ph. Juvet relève que si le Conseil général ne prend pas de décision alors il donne cette compétence à L'Etat qui pourra alors tout geler.

F. Pétremand fait part du vœu de la colonie Joie de vivre qui demande à être dans la zone non constructible. N. Alber précise que ce sera discuté lors de l'étude du PAL.

J. Gyseler demande qui adoptera le PAL ? Dès la fin de l'étude après discussions avec la commission d'urbanisme et les propriétaires, le Conseil général devra l'adopter. La Commune verra si elle peut s'associer aux démarches prévues par la commune de Val-de-Travers pour une aide aux propriétaires concernés. Cependant, ce point n'a pas encore été discuté précise N. Alber.

J. Gyseler demande s'il n'y a pas d'autres secteurs que ceux qui sont gelés lors du PAL ? A moins que le Conseil général ne le décide autrement, il n'y en aura pas plus. Une demande de crédit devra être proposée pour l'étude du PAL.

N. Alber lit l'arrêté.

J. Gyseler lit le rapport de la commission financière :

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Arrêté relatif à la vente du réseau basse tension composant l'éclairage public du territoire communal

L. Piaget explique le projet et la vision du Conseil communal. Le groupe E est soumis aux exigences fédérales.

R. Buchs relève qu'actuellement l'éclairage public n'est plus facturé au forfait mais au kWh. L. Piaget précise qu'à l'époque, il y a eu une demande de crédit pour diminuer l'intensité de l'éclairage la nuit.

G. Buchs demande ce que le Groupe E a à gagner dans cette transaction ? L. Piaget dit qu'ils n'ont rien à gagner, ils ont de l'argent à placer et ça fait partie de leur patrimoine. Un premier contrat-type avait été remis au Conseil communal. Il a été remis en question afin d'éviter trop d'investissements. Finalement la Commune n'a que 3'400.- de frais de remise en état du réseau, le solde étant à charge de Groupe E.

J. Gyseler lit le rapport de la commission financière.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Informations du Conseil communal

LP explique qu'avec cette augmentation de Fr. 50'000.--. On va au-devant de gros problèmes financiers avec le frein à l'endettement.

F. Gyseler relève que le premier projet prévoyait plus soit, Fr. 700'000.--.

L. Piaget répond que c'est justement pour cette raison qu'il a été retiré de l'ordre du jour, à cause de ce problème de frein à l'endettement.

N. Alber souhaite savoir si tout le monde a reçu le tous-ménages de Groupe E Celsius relatif au chantier du CAD. Deux personnes ne l'ont pas reçu.

8. Divers

PH. Juvet donne lecture d'une pétition lancée par Mme Niederer. La pétition est signée par 111 personnes, principalement du village mais également de l'Etranger. La pétition propose d'accepter la pêche d'une partie des carpes.

J. Gyseler demande la position du service de la Faune ?

Selon une discussion avec ce service, il n'y avait pas un problème important au niveau de l'étang dit L. Piaget. Il relève par ailleurs que, l'automne passé, il y avait des grenouilles. Il précise également qu'en 1994, il y avait eu pour Fr. 137'000.-- de frais pour remettre en état l'étang.

LP lit le règlement relatif aux pétitions qui stipule que si l'objet n'est pas à l'ordre du jour, il doit être renvoyé au Conseil communal ou à une commission spécifique pour étude.

Par conséquent, il faudra le remettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

J. Gyseler demande si on peut avoir un avis officiel du service de la Faune.

Le bureau du Conseil général répondra à Mme Niederer que ce sujet sera à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. Valentin Piaget s'est occupé de financer et d'organiser l'entretien complet de l'étang durant des années. Ce système étant trop cher, il a introduit des carpes.

L. Piaget relève qu'un sapin a été déposé dans l'étang afin que les têtards soient protégés des poissons.

A remettre à l'ordre du jour lors du prochain conseil général.

G. Buchs demande comment savoir si les crédits pour la réfection des appartements ont été respectés ? L'administratrice répond que tout est mentionné dans les comptes, même pour le patrimoine financier qui n'est pas soumis aux demandes de crédit.

Il est relevé un problème avec les moloks de récupération de verres, les couleurs ne sont plus mentionnées.

J. Gyseler relève que M. Sermet est systématiquement excusé, que faire ?

L. Piaget relève que M. Sermet a des problèmes de santé. Seul, le Conseil général est compétent pour aller le trouver et discuter avec lui.

Ph. Juvet demande à quoi en est le dossier du terrain de sport ?

W. Gerber explique qu'il a une offre qui se monte à Fr. 42'000.00. Des frais supplémentaires nécessaires pourrait amener cette somme à env. Fr. 50'000.00. Le dossier est suivi. Très peu de gens des sociétés se mobilisent. Une visite a été organisée pour aller voir des terrains.

Seules 4 personnes étaient présentes. Désormais, il faut décider d'un projet afin de déterminer par la suite une procédure pour en trouver le financement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h35
La Côte-aux-Fées, le 26 mars 2019/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :



Philippe Juvet

LE SECRETAIRE :



Fabien Pétremand

